



JOURNAL FOOT

FOOT N°686 DU 5 FEVRIER 2026

RAPPEL LICENCES

Après vérification, nous constatons :

- que de nombreux enfants jouent encore sans licence,
- beaucoup d'encadrants ou dirigeants ne sont pas titulaires d'une licence de dirigeant ou de volontaire.

Nous invitons les Présidents de clubs, à régulariser cette situation dans les plus brefs délais. Par ailleurs, la demande de licence permet d'effectuer le contrôle d'honorabilité règlementaire obligatoire. A défaut, en cas d'accident, la responsabilité personnelle du Président, y compris pénale, serait inévitablement engagée. Alors, ne prenez pas de risque inutile !



SOMMAIRE

DISCIPLINE P.04
TECHNIQUE P.06
TERRAINS P.07
FUTSAL P. 11

**PERMANENCE
TÉLÉPHONIQUE
LE WEEK-END**
07.70.03.84.75

COMMISSION DE DISCIPLINE

Président de séance : Bernard CHENEVAL.

Secrétaire de séance : Grégoire MOSCATO.

Membre présent : Pierre BERNARD.

Réunion du lundi 19 janvier 2025

Publié le jeudi 22 janvier 2025

IMPORTANT

Toute personne sanctionnée (joueur, éducateur ou dirigeant) est tenue de nous faire parvenir un rapport détaillé dans les 48 heures.

Toutes absences non officiellement justifiées lors d'une audition ou d'une confrontation (certificat médical, de scolarité, de l'employeur) ne seront pas prises en compte et seront sanctionnées par une amende d'un montant de 100€. Délégation acceptée.

Attendu le paragraphe 3 du barème disciplinaire annexé aux règlements généraux de la F.F.F. indiquant que :

- Les sanctions de référence prévues aux articles 4 à 9 du présent barème s'appliquent lorsque les infractions qu'elles répriment sont commises par le biais de tout support de communication, y compris les réseaux sociaux.
- Si l'infraction revêt un caractère public, lequel peut être retenu si les faits dont il est question ont été accessibles à un large public (voir non limité), inconnu (non identifié) et/ou imprévisible (sans lien étroit entre les personnes le constituant), cela constitue une circonstance aggravante.

Vous avez la possibilité de consulter l'intégralité du dossier disciplinaire au siège du District à Ville La Grand selon nos horaires d'ouverture.

Tout élément (vidéo, rapport, audio etc.) doit être transmis 72h avant l'audition, passé ce délai aucun nouvel élément n'est pris en compte.

DOSSIERS EN INSTRUCTION

Dossier N°16-679/52542-1

Match n°53766495 - Seniors D4 Poule D du 16/11/2025

AS LAC BLEU II - AS PARMELAN-VILLAZ

Dossier N°18-681/58464-1

Match n°55087429 - U17 D3 Poule A du 06/12/2025

CSA POISY II - US ARGONAY

Dossier N°21-684/62396-1

Match n°55124045 - Seniors Féminines D2 du 14/12/2025

FC FORON - ANTHY/MARGNCEL/AMPHION/TEGG

Dossier N°23-683/58659-1

Match n° 55090053 U17 D2 Poule B du 13/12/2025

ES THYEZ - AS THONON

CONVOCATIONS CONFRONTATIONS

ENT. ST JEOIRE LA TOUR :

Sont convoqués le lundi 2 mars 2026 à 18h30
STAROPOLI Arnaud, président
CESBRON David, supporter

ES CERNEX :

Est convoqué le lundi 2 mars 2026 à 19h00
THOMASSON Luc, président

Dossier N°684/52889-1

Match n° 53767768 - Seniors D4 Poule E - du 14/12/2025
AS VIUZ EN SALLAZ - ES FILLINGES
Sont convoqués le lundi 2 mars 2026 à 19h30

L'arbitre :

MULLIER Kevin

Le délégué officiel :

DUPRE Emmanuel

AS VIUZ EN SALLAZ :

Le Président ou son représentant
SALHI Oualid, éducateur
HALOUA BOUKHRIS Soufiane, joueur N°4
ATTAFI Zouhir, joueur N°7
MOSTEFA SIDE LARBI Belkacem, joueur N°12

CONVOCATIONS AUDITIONS

Dossier N°16-679/52542-1

Match n° 53766495 - Seniors D4 Poule D - du 16/11/2025
AS LAC BLEU II - AS VILLAZ PARMELAN
Sont convoqués le lundi 9 février 2026 à 18h30

L'arbitre :

RICHARD Steven

AS LAC BLEU :

Le Président ou son représentant
RUSSO Matteo, arbitre assistant
CHANTREAU Gabin, délégué
GUEGUEN Romain, capitaine
GOLLIET Mickael, éducateur

AS PARMELAN VILLAZ :

Le Président ou son représentant
CONAN Guillaume, arbitre assistant

COLLOMB Dorian, capitaine
MEDINA Eliot, joueur n°6
METRAL Yannick, éducateur

Dossier N°21-684/62396-1

Match n°55124045 – Seniors Féminines D2 du 14/12/2025
FC FORON – ANTHY/MARGNCEL/AMPHION/TEGG
Sont convoqués le lundi 09 février 2026 à 19h30

L'arbitre :

YILMAZ Hasan

Le délégué officiel :

JOLY Mickael

FC FORON :

Le Président ou son représentant
KUS Emre, arbitre assistant
MARTIN CARRION Jésus, délégué
CHENTOUFI Rachid, éducateur
KEMAJOU FANSE Anaïs, joueuse N°5
SFAXI Rania, joueuse N°8
BOUGUERRA Inès, capitaine

ANTHY/MARGNCEL/AMPHION/TEGG :

Le Président ou son représentant
DA SILVA SOARES José, arbitre assistant
DUGARRY Jonathan, éducateur
TUPIN Coraline, capitaine
OLIVER Calie, joueuse N°6
FROSSARD Sonia, joueuse N°7
LAINE Pauline, joueuse N°13

Dossier N°20-681/51835-1

Match n° 53760824 – Seniors D1 – du 29/11/2025
US ARGONAY – FC BALLAISON
Sont convoqués le lundi 16 février 2026 à 18h30

L'arbitre :

PTASIK Frédéric

Les arbitres assistants :

ANSELME Erwan
DEMIAUX Emmanuel

US ARGONAY :

Le Président ou son représentant
MARTINEZ GONZALEZ José, délégué
BARMASSE Yannick, éducateur
MARTINEZ Nicolas, joueur n°5

FC BALLAISON :

Le Président ou son représentant
ABRIAL Michael, éducateur
PERRIN Lilian, joueur n°4

Dossier N°22-681/15122025

FESTIVAL U13 du 6/12/2025 à CRAN GEVIER
CRAN OLYMPIQUE - FC LA FILIERE
Sont convoqués le lundi 16 février 2026 à 19h30

CRAN OLYMPIQUE :

Le Président ou son représentant
NZISSI BAMBI Gabin, responsable U13

FC LA FILIERE :

Le Président ou son représentant
YAVUZ Charlotte, vice-présidente
MANDEREAU Clément, responsable U13

Dossier N°19-682/52761-1

Match n° 53767019 - Seniors D4 Poule B - du 30/11/2025
ES CHILLY III - FOOT SUD 74
Sont convoqués le lundi 23 février 2026 à 19h30

L'arbitre :

SOARES Bruno

ES CHILLY :

Le Président ou son représentant
LESSIR Michael, arbitre assistant
BRIFFAZ Alexis, délégué
PLESSIS Mikael, éducateur

FOOT SUD 74 :

Le Président ou son représentant
DIAS Patrick, arbitre assistant
SOLTERMANN Florian, éducateur
SANDRAZ Joël, dirigeant

Dossier N°18-682/58464-1

Match n° 55087429 - U17 D3 Poule A - du 06/12/2025

CSA POISY II - US ARGONAY

Sont convoqués le lundi 23 février 2026 à 18h30

L'arbitre :

CARPENTIER Nathan (CSA POISY) accompagné de son tuteur légal

M'BENGUE Cheikh arbitre officiel du district présent au moment des faits

CSA POISY :

Le Président ou son représentant

BAH Amadou, arbitre assistant accompagné de son tuteur légal

POLO Mickael, éducateur

US ARGONAY :

Le Président ou son représentant

VANDELLE Marceau, arbitre assistant accompagné de son tuteur légal

HAMILCHE Zakaria, joueur n°1 accompagné de son tuteur légal

AHMETOVIC Elder, joueur n°9 accompagné de son tuteur légal

HASE Guerlain, joueur n°11 accompagné de son tuteur légal

VICENTE Erwan, éducateur

COMMISSION TECHNIQUE

DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES FOOTBALL DES ENFANTS

PLATEAUX**PLATEAU FEMININ FOOT à 4 & FOOT à 5**

Prochain plateau samedi 28 février 2026

FUTSAL

Chaussures futsal ou baskets propres, sèches et SEMELLES BLANCHES obligatoirement (en cas de non-respect la pratique ne sera pas autorisée)

U11

8h30 : Accueil

9h/12h : Matchs

6 équipes maximum / 1 équipe par club / 5 contre 5 dont le(s) GB + 2 remplaçant(e)s / 5 matchs de 10'

Samedi 7 février -- Gymnase Paul Langevin à Ville la Grand

Clubs inscrits (à confirmer) : Amphion - Bonne - Divonne - Thonon- Ville la Grand (x2)

JOURNÉE NATIONALE DES U7

Elle aura lieu samedi 30 mai 2026 à Rumilly

FESTIVAL U13

Le 2nd tour féminin et le 3ème tour masculin auront lieu le **samedi 28 février**

Les poules sont disponibles sur le FAL (Footclubs et sur le site du District en rubrique « Epreuves » puis « Foot Animation Loisirs »)

Les documents sont également disponibles sur le FAL pour les clubs organisateurs.

Le règlement est disponible pour tous sur le site du District (rubrique « Pratique > Festival u13 »)

Début des rencontres à 13h30

Les clubs organisateurs doivent entrer les résultats sur le FAL au plus tard le mardi 3 mars (attention, ne rentrer les défis que s'il y a match nul sur la rencontre)

Les finales départementales auront lieu le samedi 28 mars 2026 à Cluses (date de repli samedi 11 avril)

COMMISSION TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Eclairages saison 2025-2026 :

Les clubs qui désireraient programmer des rencontres en nocturne pour la saison 2025-2026, doivent vérifier l'homologation de leur éclairage et son niveau de classement.

En cas de doute, prendre contact avec la CDTIS (terrains@hautesavoie-paysdegeix.fff.fr)

Zone de sécurité : La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage), pour une distance minimum de 2.5m (article 3.3 règlement T&IS juillet 2021).

Glossaire :

C.F.T.I.S. = Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives

C.R.T.I.S. = Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

C.D.T.I.S. = Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

AOP : Arrêté d'Ouverture au Public / CDS : Commission de Sécurité

Contrôles :

Classements

PV CFTIS N°7 du 22 Janvier 2026

La C.F.T.I.S. confirme les propositions de classement transmises par la C.R.T.I.S de la Ligue au procès-verbal n°05 du 8 janvier 2026

PV CRTIS N°05 du 08 Janvier 2026

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

ANNECY - PARC DES SPORTS N°3 - NNI 740100103

Cette installation, mise à disposition le 03/11/2025, est classée au niveau T5 SYN provisoire, à l'échéance du 13/04/2026, dans l'attente du rapport des tests IN SITU initiaux.

Au regard du rapport, daté du 22/12/2025, la C.R.T.I.S classe l'installation au niveau T5 SYN, à l'échéance du 03/11/2035

La commission rappelle que pour les installations sans remplissage, les tests IN SITU de suivi sont à réaliser tous les 5 ans

FAVERGES SEYTHENEX - Stade Jean Carquex - NNI 741230101

Cette installation, est classée au niveau T5 PN, à l'échéance du 04/01/2026.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la Mairie, et du rapport de visite de M. GOURMAND Roland, Référent de la C.R.T.I.S, le 22/12/2025.

La commission acte que les zones de sécurité sur les points de corner ne sont pas conformes aux règlements généraux : Art 3.3.

La levée de cette non-conformité majeure est réalisée par la mise en place de tapis synthétiques.

Au regard des documents transmis, sous réserve de réaliser l'action demandée à chaque compétition, la commission classe l'installation au niveau T5, à l'échéance du 15/01/2036.

SEYNOD - STADE DE VIEUGY 2 - NNI 742680202

Cette installation, mise à disposition le 27/09/2025, est classée au niveau T4 SYN provisoire, à l'échéance du 13/04/2026, dans l'attente du rapport des tests IN SITU initiaux.

Au regard du rapport, daté du 22/12/2025, la C.R.T.I.S classe l'installation au niveau T4 SYN, à l'échéance du 27/09/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

CHALLEX - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 10780102

Cette installation était classée au niveau T7 S, à l'échéance du 07/09/2025.

Aucune compétition de Football n'y est programmée. La commission départementale des terrains du District de Haute Savoie Pays de Gex n'a pas eu de réponse à sa demande de confirmation de classement, faite auprès du propriétaire

Au regard des informations disponibles et après avis de la C.D.T.I.S, la C.R.T.I.S retire l'installation du classement. Ce statut ne permet pas la programmation de compétitions.

COLLONGES - STADE MUNICIPAL - NNI 11090101

Cette installation était classée au niveau T6 PN, à l'échéance du 12/11/2024.

Aucune compétition de Football n'y est programmée. La commission départementale des terrains du District de Haute Savoie Pays de Gex n'a pas eu de réponse à sa demande de confirmation de classement, faite auprès du propriétaire.

Au regard des informations disponibles et après avis de la C.D.T.I.S, la C.R.T.I.S retire l'installation du classement. Ce statut ne permet pas la programmation de compétitions.

REIGNIER - STADE DE LA RANCHE 2 - NNI 742200102

Cette installation était classée au niveau T6 S, à l'échéance du 13/10/2024.

Aucune compétition de Football n'y est programmée. La commission départementale des terrains du District de Haute Savoie Pays de Gex n'a pas eu de réponse à sa demande de confirmation de classement, faite auprès du propriétaire.

Au regard des informations disponibles et après avis de la C.D.T.I.S, la C.R.T.I.S retire l'installation du classement. Ce statut ne permet pas la programmation de compétitions.

SEYNOD - STADE DE LA VALLÉE 3 - NNI 742680103

Cette installation était classée au niveau T7 PN, à l'échéance du 07/07/2025.

Aucune compétition de Football n'y est programmée.

Au regard des informations disponibles, la commission retire l'installation du classement. Ce statut ne permet pas la programmation de compétitions.

ST JORIOZ - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 742420102

Cette installation était classée au niveau T7 PN à l'échéance du 07/07/2025.

Aucune compétition de Football n'y est programmée. La commission départementale des terrains du District de Haute Savoie Pays de Gex n'a pas eu de réponse à sa demande de confirmation de classement, faite auprès du propriétaire.

Au regard des informations disponibles et après avis de la C.D.T.I.S, la C.R.T.I.S retire l'installation du classement. Ce statut ne permet pas la programmation de compétitions.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

CHAMPANGES - STADE MUNICIPAL - NNI 740570101

La C.R.T.I.S prend connaissance de:

la demande de classement initial d'un éclairage E6, du 29/10/2025,

d'une étude photométrique SIGNIFY, du 05/02/2024,

des principales données suivantes :

Dimension de l'aire de jeu de 97 x 55 m

Implantation Latérale symétrique 2*2 mâts

8 projecteurs LED de 1300 Watts

Hauteur des mâts 15 m

Lignes de touche environ 4.5 m

Lignes de but environ 16.5 m

GR Max.48.1

Angle visée 66.8°

Indice Couleur 5700 K

IRC 70

Valeurs relevées le 29/12/2025, par ROSSET Alain, Président de la C.D.T.I.S de Haute Savoie Pays de Gex

ECLAIREMENT horizontal Moyen : 182 Lux

U1h calculé (Eh Min/Eh Max) : 0.46

U2h calculé (Eh Min/Eh Moy) : 0.66

En cas d'utilisation de mâts existants, la commission recommande de les faire tester par une entreprise spécialisée.

La C.R.T.I.S classe l'éclairage de cette installation au niveau E6, à l'échéance du 15/01/2030.

2.2 Confirmation de classement

ANNECY - PARC DES SPORTS N°2 - NNI 740100102

Cet éclairage, IM, était classé au niveau E7, à l'échéance du 17/04/2020.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de confirmation de classement du propriétaire, et des mesures réalisées par M. GOURMAND Roland, Référent de la C.R.T.I.S, le 29/12/2025 :

Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : 186 lux

U1h (Eh Min/Eh Max) : 0,20

U2h (Eh Min/Eh Moy) : 0,36

Les relevés mini 67 lux maxi 340 lux, ne permettent pas d'avoir des uniformités réglementaires.

1 projecteur HS sur le tapis point 5.

La C.R.T.I.S met l'éclairage au statut E Entraînement. Aucune compétition ne peut avoir lieu en nocturne.

2.3 Changement de niveau de classement

EVIAN LES BAINS - STADE CAMILLE FOURNIER 1 - NNI 741190101

Cet éclairage, LED, est neuf.

La C.R.T.I.S prend connaissance de l'étude photométrique de SIGNIFY, du 28/08/2024, de la demande de classement provisoire du propriétaire, le 23/12/2025, au niveau E5, et des mesures réalisées par M. BOURGOIGNON Henri, Président de la CRTIS, le 30/12/2025 :

Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : 395 lux

U1h (Eh Min/Eh Max) : 0.56

U2h (Eh Min/Eh Moy) : 0.76

La C.R.T.I.S classe l'éclairage de cette installation au niveau E5, à l'échéance du 15/01/2030.

Réunions Mairies /Clubs

NB : Non-conformité Mineure : Non satisfaction d'une exigence réglementaire qui permet encore l'attribution d'un classement sous réserve d'une mise en conformité réglementaire dans des délais raisonnables fixés.

Non-conformité Majeure : Non satisfaction d'une exigence réglementaire ne permettant pas l'attribution d'un classement.

COMMISSION FUTSAL

CHAMPIONNAT FUTSAL SENIORS SAVOIE - HAUTE SAVOIE PAYS DE GEX - ISERE

Pour rappel

Poule C: AS THONON, CBF 74 2, FUTSAL LAC ANNECY 2, US CHARTREUSE GUIERS et FUTSAL BOURGET UNITED

Procédure règlement des arbitres pour les clubs Savoyards et Hauts Savoyards :

2 arbitres désignés par la CDA de Haute Savoie que vous réglez le jour du match. Vous récupérez les 2 feuilles de frais et vous les scannez ou vous les faites parvenir au District 74 qui vous remboursera la moitié de la totalité de la somme. L'opération de remboursement des clubs sera effectuée à un rythme qui reste à définir.

Vraisemblablement en 4 fois pour une saison.

CHAMPIONNAT INTER DISTRICT

Les calendriers sont en ligne.

Poule Haute sur le site du District de l'ISERE

Correspondant du District 38 : M CARRETERO Christophe 06 99 88 64 01

Carretero.c70@gmail.com

Poule Basse sur le site du District de la SAVOIE

COUPE

Concernant la coupe de Savoie Futsal où nos clubs 74 sont inscrits, tous les renseignements (dates, règlements, conditions de participation, etc....) sont consultables toutes les semaines sur le PV de la Savoie.

CADRAGE SENIORS MASCULINS

FLAC 2 contre HAUT FOOTBALL CLUB CHAMBERY

Vendredi 6 Février 2026 Gymnase des SOEURS BLANCHES - ANNECY à 21H30

TIRAGE DEMI FINALES se jouent entre le 3 FEV ET 15 FEV

A S THONON contre vainqueur FLAC 2/HAUT FOOTBALL CLUB CHAMBERY

Dimanche 15 Février 2026 Gymnase du GENEVRAY - THONON LES BAINS à 20H00

US CHARTREUSE contre AFRO 2

Mercredi 11 Février 2026 Gymnase de St LAURENT DU PONT à 21H00

LES VAINQUEURS EN FINALE A LA ROCHELLE LE 22 FEVRIER 26